



RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE INDUSTRIELLE (TAXE DE SECTEUR)

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 4^e jour de juillet 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire : Jonathan Moreau

Les conseillers : Daniel Laflamme, conseiller n° 1
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Jason Bergeron, conseiller n° 3
Prescylla Bégin, conseillère n° 4
Denis Desaulniers, conseiller n° 5
Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur industriel désirent obtenir les services d'aqueduc, d'égout et la protection incendie;

ATTENDU QUE, pour ce faire, nous devons prolonger les conduites sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 3 212 169.13 \$ (taxes nettes) selon l'estimation détaillée de la directrice générale décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la section « propriétaires » assumera 42 % de la totalité des coûts, soit 1 349 111.03 \$ relatifs à la pose de ces infrastructures (incluant sa part pour la conception des plans, devis et laboratoire);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une présentation et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juin 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 936-2022 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'infrastructures pour le prolongement des services sur une partie de la rue Industrielle, sur une longueur de 1076 mètres, selon les plans et devis préparés par ÉQIP, portant le numéro LEV21-022 en date du 3 mai 2022, incluant les frais, les taxes et imprévus, tel quel décrit à l'estimation détaillée préparée par Martine Couture en date du 16 mai 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes 1 et 3.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 3 212 170 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 863 058 \$ sur une période de 20 ans. Pour le 42 % des dépenses, le conseil approprie la contribution des propriétaires selon les politiques en vigueur.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur industriel, une taxe spéciale à un taux suffisant pour chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe 2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 4^e JOUR DE JUILLET 2022.


Le maire, Jonathan Moreau


La directrice générale, Martine Couture

Avis de motion : **6 juin 2022**
Dépôt du projet de règlement : **6 juin 2022**
Avis d'approbation référendaire :
Adoption du règlement : **4 juillet 2022**
Journée d'enregistrement :

Dépôt du certificat de la procédure :
Acceptation du règl. par le Ministère :
Avis public d'entrée en vigueur :

Annexe 1

Estimation des coûts

Travaux municipaux :

Estimation de ÉQIP Solutions / Génie 3 109 120.83 \$

Honoraires professionnels :

ÉQIP Solutions / Génie (résolution # 18552-06-2021) 82 103.29 \$

Laboratoire :

Groupe GÉOS (étude géotechnique) 14 120.82 \$

Groupe GÉOS (caractérisation écologique et évaluation env. Phase 1) 4 986.91 \$

Groupe GÉOS (caractérisation écologique Phase 2) 1 837.28 \$

3 212 169.13 \$

Part de la Municipalité 58 %: 1 863 058.10 \$

Part des propriétaires du secteur 42 % : 1 349 111.03 \$

Martine Couture, directrice générale

16 mai 2022

Annexe 2

Plan et carte du secteur



Liste des propriétés

Propriétaires	Cadastrés	Adresse	Frontage (m)
Municipalité	3584740	Rue Industrielle	123.78
Matte Robert	3383381, 3584661	Rue Industrielle	77.45
L. Delisle inc.	3384364	160, rue Industrielle	52.09
9110-9959 Québec inc.	6244052	Rue Industrielle	72.05
Placements Immobiliers Pharma	6244051	172, rue Industrielle	18.00
9064-8262 Québec inc.	3383185	180, rue Industrielle	45.72
Paysagiste 2000 inc.	3383182, 3383183, 3383184	190, rue Industrielle	38.99
Municipalité	3384439	Rue du Parc	15.56
Déco-Rampe inc.	3383191	200, rue Industrielle	39.00
6669174 Canada inc.	3383190, 3383192	210, rue Industrielle	50.29
P.V.C. Architectural inc.	3383193, 3584715	220, rue Industrielle	47.96
9397-8351 Québec inc.	3383375	230, rue Industrielle	64.01
Beaudoin André	3383196	240, rue Industrielle	54.86
Wang Siu Lan Laura L et al.	3383195	Rue Industrielle	105.38
Jacques Fortier	3383194	Rue Industrielle	16.06
9456-1735 Québec inc.	4802996	280, rue Industrielle	98.93
Extra construction inc.	5524498, 5524499, 5524500	40, route de l'Ornière	122.05
Municipalité	3631971	Route l'Ornière	33.82

Annexe 3

Devis LEV21-022